

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom (s) :

Centre
d'épreuves :

18.75 / 20

Concours/Examen : interne élève IAE Épreuve : Rédaction d'1 note N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

DRAAF de Nouvelle-Aquitaine

Noté à l'attention du Préfet
de Région Nouvelle-Aquitaine
sous-commissariat de la Direction
Régionale de l'Alimentation, de
l'Agriculture et de la Forêt

Les conséquences de la confirmation
d'une contamination par le virus du fruit
rugueux (ToBRFV) dans une exploitation de productions de
tomates du Lot-et-Garonne sont
potentiellement importantes. Cette note,
en première partie, rappelle les enjeux
associés à la filière tomate à l'échelle
nationale et régionale. La seconde

1.1.8

partie précise les effets du ToBRF et les connaissances scientifiques actuelles. Enfin, la réglementation prévoit des mesures préventives et curatives pour lutter contre la propagation de ce virus.

I. Les enjeux de "l'or rouge"

Multipliée par 5 depuis les années 1970, la production de tomate dans le monde a fortement augmenté. A l'ors qu'aujourd'hui 1 tomate sur 2 est produite aux Etats-Unis, en Inde ou en Chine, la production de l'espace euro-méditerranéen reste assez stable depuis 2004. Face à des enjeux économique, de souveraineté alimentaire, sociaux et environnementaux, la filière de production de tomates française a des atouts mais aussi des défis à relever. La filière régionale présente des spécificités et des problématiques qui lui sont propres.

A. La situation française

D'un point de vue économique, la filière a fortement évolué depuis les années 1980. La culture sous-serre s'est développée au détriment de la culture de pleine terre. Les tomates issues de la culture sous-serre répondent mieux aux attentes de la grande distribution, en revanche elles demandent de forts investissements initiaux, davantage d'énergie (gaz, électricité) et de main-d'œuvre.

La balance commerciale est déficitaire pour le marché de la tomate et la France est quasi-intégralement dépendante en ce qui concerne la tomate transformée.

Socialement, le coût de la main-d'œuvre en France, 17 fois plus élevée qu'au Maroc par exemple, représente un frein au développement de la filière.

Le haut-niveau de maîtrise de la consommation de produits phyto-sanitaires des producteurs français, reconnu au niveau international, représente des coûts supplémentaires en intrants par un besoin accru de produits de bio-contrôle.

Dans l'ensemble la filière de production de tomates française, répartie principale-

-ment dans les secteurs nord ouest, sud et sud-est est confrontée à un problème de compétitivité sur le marché intérieur et international.

B - Les spécificités régionales

Le modèle local repose davantage sur la culture de pleine terre.

La dépendance aux coûts de l'énergie est moindre, ce qui représente un avantage vis-à-vis des cultures en serres, en particulier dans le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie.

La culture de plein champs est plus adaptée, d'une façon générale, à la production de tomates transformées. Mais la faible densité des exploitations et les outils de transformation engendrent des coûts supérieurs et une perte de compétitivité face à nos voisins espagnols et italiens.

Le climat et la disponibilité en eau sont des atouts importants pour produire des tomates de pleine terre en Nouvelle-Aquitaine.

Enfin, il faut noter des initiatives

Nom de famille :

(Suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)



Prénom(s) :

Centre
d'épreuves :

16.75 / 20

Concours/Examen : internationale IAE Épreuve : Rédaction d'un texte N° sujet :

Section-option/S spécialité/BAP/Domaine :

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

des producteurs pour mieux valoriser leur production. À ce titre, l'exemple de l'appellation "Tomates de Marmande" est intéressant. Le processus de reconnaissance d'une IGP (Indication Géographique Protégée) est en cours, mais peut s'étaler sur plusieurs années.

II Le ToBRFV : ses effets, les moyens de lutte

Vu l'importance des enjeux de la filière tomate, l'apparition du ToBRFV en 2014 en Israël est un fait marquant pour le secteur. Nous venons son mode de diffusion et son action. Puis les moyens de lutte mis en œuvre en France seront détaillés.

A - ToBRFV: les constats

De la famille des Tobamovirus, le ToBRFV affecte les tomates et poivrons principalement. A noter, que 'un cas a été documenté' sur des aubergines, le tabac pourrait aussi être affecté. La tomate reste l'espèce végétale la plus sensible avec des symptômes sur l'ensemble de la plante. Les fruits des plantes atteintes peuvent présenter des taches, un aspect rugueux, des déformations. Les pertes de production vont de 15% à 70% voir 100%. Les dommages sont plus importants en culture sous serre, pour les jeunes plants, en période de fortes chaleurs estivales ou de froid intense. Hautement contagieux par contact (plants, équipements, structures, insectes, personne), sa survie est possible plusieurs années sur les graines.

Le ToBRFV est détectable par des tests en laboratoire, mais il existe également des tests avec des bandelettes plus aisées à mettre en œuvre.

B. Les moyens de lutte (obligatoires)

Maladie végétale à déclaration obligatoire, la surveillance, les mesures de prévention et d'éradication sont préconisées réglementairement.

Les mesures de prévention au sein des exploitations reposent sur l'obligation pour les professionnels de réaliser :

1. une traçabilité amont et aval ;
2. un plan de surveillance basé sur une analyse de risques (contrôles visuels réguliers systématique et ^{auto}contrôle selon l'analyse de risques

3. un plan biosecurité de gestion du risque phytosanitaire (cartographie du site, plans de circulation, nettoyage-désinfection, gestion des déchets, pratiques d'hygiène)

La surveillance ^{et le respect des bonnes pratiques} au niveau des producteurs et des échanges de semences est également une mesure de prévention essentielle.

En cas de confirmation d'un foyer, par une analyse officielle positive, les mesures curatives suivantes sont appliquées :

- confinement de l'unité de production
- selon les instructions de la DRAAF,

les semailles, végétaux contaminés ou à fort risques seront assainis par incinération, ou un traitement adapté;

- le nettoyage et la désinfection du matériel selon un protocole adapté;
- élimination des insectes vecteur;
- vide sanitaire de 2 semaines minimum

Une fois ces mesures mises en œuvre, le confinement pourra être levé, avec un plan de surveillance.

En pleine terre, la mise en place de culture non hôte est obligatoire l'année suivant la contamination, ainsi que la mise en place de cultures tolérantes la 2^{ème} année.

Engendrant des pertes importantes et en l'absence de traitement phytosanitaire, le TOBRFV nécessite des actions préventives et curatives importantes pour le maîtriser.

La filière, déjà confrontée à des défis en matière de compétitivité internationale, devra atteindre un haut niveau de biosécurité pour continuer son développement. Des études sont en cours afin de créer des variétés de tomates résistantes au TOBRFV.